

Les exploitations agricoles et l'environnement (partie 1) La production d'énergie et la conservation des sols se développent

Les préoccupations environnementales font partie intégrante de l'activité agricole. Les exploitants développent peu à peu les énergies renouvelables, en majorité le solaire, pour réaliser des économies d'énergie et diminuer leurs charges. Les haies, synonymes de biodiversité dans les campagnes, font également partie des exploitations. De nouvelles haies sont mises en place et d'autres sont entretenues.

Les techniques de travail du sol sont en pleine évolution. Même si le labour profond reste la technique la plus utilisée, les techniques simplifiées se développent : travail de conservation appelé aussi labour semi-profond et semis direct.

Enfin les cultures énergétiques sont présentes en région Centre sur 2 % de la SAU.

Le solaire, leader des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

L'énergie renouvelable prédominante dans les exploitations de la région est l'énergie solaire*. Elle est présente dans 182 exploitations contre seulement 59 pour l'ensemble des autres types d'énergies (éolienne, hydraulique, biomasse, biogaz, ...). Au sein des autres types d'énergies, ce sont les installations de pompe à chaleur et de géothermie qui prédominent. Viennent ensuite l'énergie éolienne et la biomasse. La puissance installée (12 700 kW sur 21 700 kW au total) est principalement solaire suivie par les pompes à chaleur et la géothermie (5 000 kW au total).

L'énergie solaire est surtout présente dans le Cher et l'Eure-et-Loir. Ces deux départements totalisent la plus grande puissance installée car ils comptent le plus d'exploitations avec des installations d'énergies renouvelables solaires. Ils sont aussi ceux qui comptent le plus d'exploitations ayant une installation de production d'énergies renouvelables destinées aux besoins de l'exploitation.

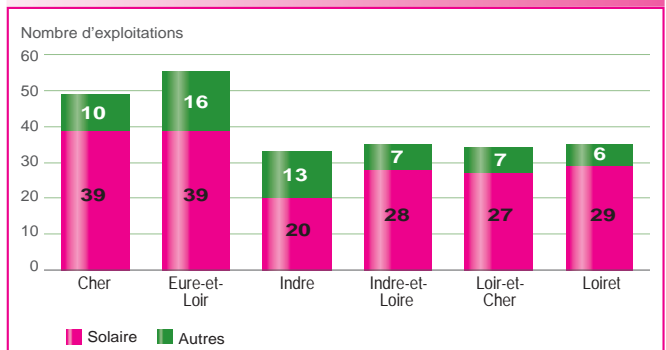
Les éoliennes se trouvent en majorité dans l'Eure-et-Loir ; huit exploitations sont concernées contre seulement cinq dans l'ensemble des autres départements. Pour ces dernières, la puissance des éoliennes est dix voire vingt fois plus faible que celles de la Beauce. En effet, l'Eure-et-Loir est un département de

plaine davantage venté pour lequel un investissement dans l'éolien est économiquement intéressant.

La biomasse et le biogaz font l'objet de subventions de la part du ministère en charge de l'agriculture dans le cadre du Plan de Performance Énergétique. Ainsi, même si les exploitations de la région ne comptent que trois chaudières à biomasse, plus d'une dizaine de projets d'installation de chaudières sont également en cours.

** Il s'agit uniquement des exploitations dont les installations de production d'énergies renouvelables sont la propriété de l'exploitation (et non d'une autre entité juridique), sont implantées sur un terrain de l'exploitation et ne sont pas en location pour autrui. La production d'énergie recensée est celle destinée à la vente ou à l'activité agricole de l'exploitation, celle destinée aux besoins du ménage est exclue.*

Exploitations avec installations de production d'énergies renouvelables (solaire et autres types) par département



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

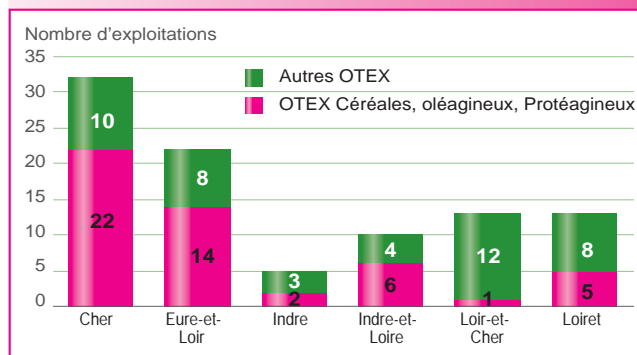
Le Cher en tête pour la vente d'énergies renouvelables

Sur les 236 exploitations qui ont une installation d'énergies renouvelables, 95 en font une activité de diversification, l'énergie produite étant destinée à la vente. Plus de la moitié des exploitations font partie de l'OTEX céréales, oléagineux et protéagineux. Elles sont surtout situées dans le Cher et l'Eure-et-Loir.

64 exploitations réalisent cette activité en nom propre. Pour la moitié, cela représente moins de 10 % leur chiffre d'affaires et pour le tiers, entre 10 et 50 %.

En 2000, seulement 17 exploitations produisaient des énergies renouvelables pour la vente.

Exploitations produisant des énergies renouvelables dans le cadre d'une activité de diversification



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Les cultures énergétiques sont le plus répandues dans le Cher

Les cultures énergétiques concernent toutes les cultures qui ne sont pas destinées à l'alimentation humaine ou animale et qui ont pour vocation de produire des agro-carburants (bioéthanol, biodiesel) ou des énergies renouvelables (chaleur, électricité).

Les cultures énergétiques se sont développées suite à l'obligation de gel des terres liée aux aides de la PAC. Les jachères pouvaient être utilisées pour des cultures non destinées à l'alimentation humaine ou animale. L'obligation de gel a disparu en 2009 et on note une nette réduction des surfaces en jachère et en culture industrielle.

Les cultures à vocation énergétique dans la région représentent en 2010 plus de 2 % de la SAU. Il s'agit essentiellement de céréales, oléagineux et betteraves industrielles (48 400 ha). Ces cultures sont surtout destinées à la production de bioéthanol. Mais on trouve également dans la région des taillis à courte et à très courte rotation (75 ha), des graminées (435 ha de miscanthus* ou switchgrass*) ainsi que d'autres cultures (244 ha).

Le Cher compte la part la plus importante de cultures énergétiques. Le Loir-et-Cher en compte le moins. Dans le département de l'Indre-et-Loire, plus de 90 % des surfaces en cultures énergétiques sont des oléagineux. Pour les autres départements, les céréales sont majoritaires à l'exception du Loiret. Les surfaces en cultures énergétiques sont inégalement réparties sur le territoire en raison des contrats passés entre les exploitants et les coopératives.

La majeure partie des surfaces en cultures énergétiques se trouve dans les exploitations en COP (25 % des surfaces). Mais c'est au sein de l'orientation « autres grandes cultures » que la part des cultures énergétiques dans la SAU est la plus importante (3 % de la SAU contre 2,5 % en COP).

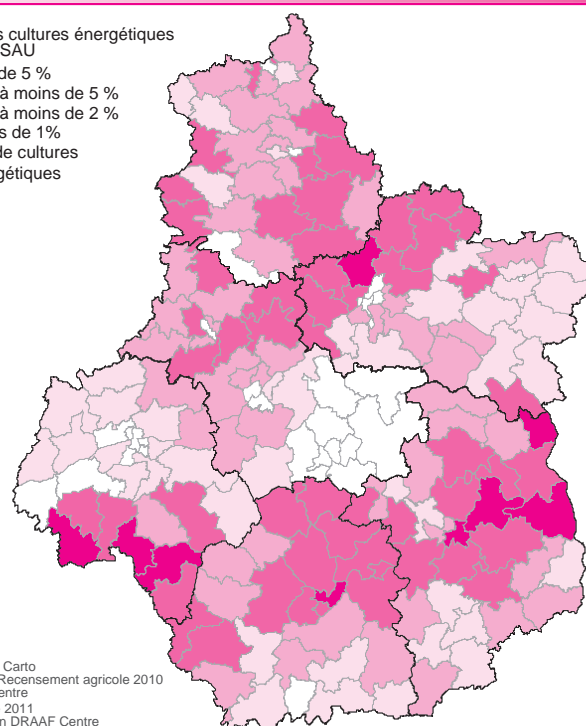
* *Miscanthus* : graminée à croissance rapide. Sans épuiser le sol, elle fournit en abondance une ressource que l'on peut brûler directement ou transformer en agrocarburant.

* *Switchgrass* : espèce de céréales sauvage. Vivace et très rustique, elle est adaptée à de nombreux sols et climats. Elle était autrefois très répandue aux Etats-Unis.

Part des cultures énergétiques dans la SAU par canton en région Centre

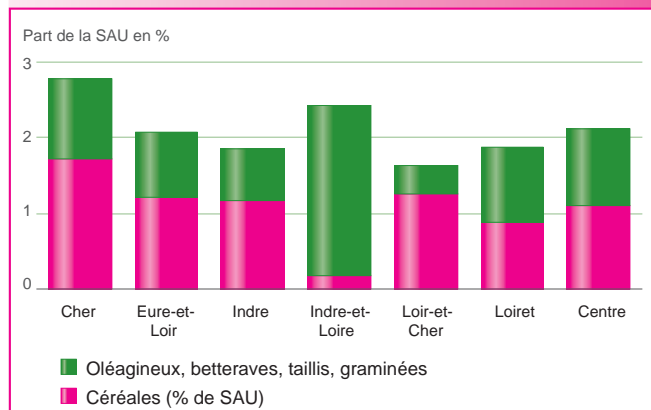
Part des cultures énergétiques dans la SAU

- plus de 5 %
- de 2 à moins de 5 %
- de 1 à moins de 2 %
- moins de 1 %
- pas de cultures énergétiques



Sources :
 © IGN-BD Cartho
 Agreste - Recensement agricole 2010
 DRAAF Centre
 Décembre 2011
 Conception DRAAF Centre

Part des surfaces en cultures énergétiques (céréales et autres) par département



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Davantage de haies entretenues dans le sud régional

La moitié des exploitations de la région ont entretenu des haies entre 2008 et 2010. Dans le Cher et l'Indre, cette part s'élève à 80 %. En effet, dans ces deux départements, même si certaines haies ont été détruites, la plupart ont été conservées car profitables à l'élevage. Les haies constituent des protections pour les animaux contre les intempéries. De plus, les parcelles ont des surfaces plus restreintes que dans les autres départements. Pour ces derniers, la part des exploitations ayant entretenu au moins une haie est comprise entre 30 et 40 %.

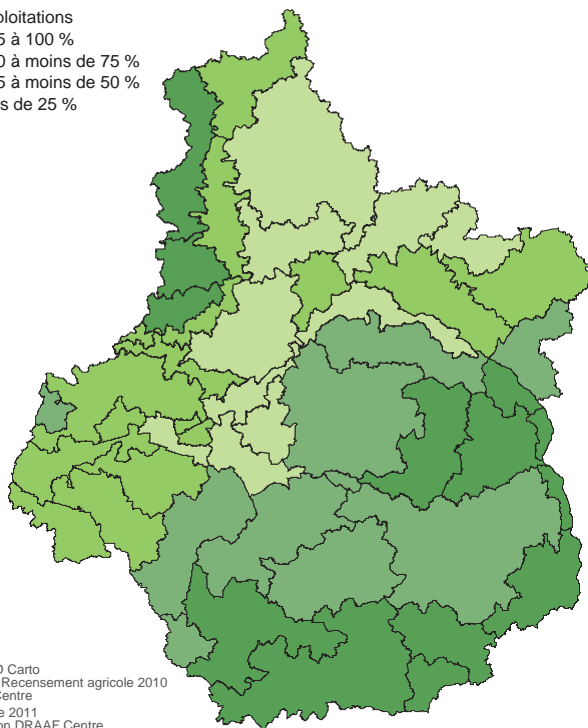
Contrairement au sud régional, le nord à dominante céréalière entretient peu de haies.

L'OTEX bovins viande détient la plus grande part d'exploitations ayant entretenu au moins une haie entre 2008 et 2010 avec 93 % d'exploitations. Viennent ensuite les OTEX bovins mixtes et bovins lait avec une part supérieure à 79 %. Les OTEX autres herbivores et polyculture-polyélevage comptent également une part élevée d'exploitations ayant entretenu au moins une haie entre 2008 et 2010 (plus de 60 %).

Pourcentage d'exploitations ayant entretenu au moins une haie entre 2008 et 2010 en région Centre

% d'exploitations

- de 75 à 100 %
- de 50 à moins de 75 %
- de 25 à moins de 50 %
- moins de 25 %

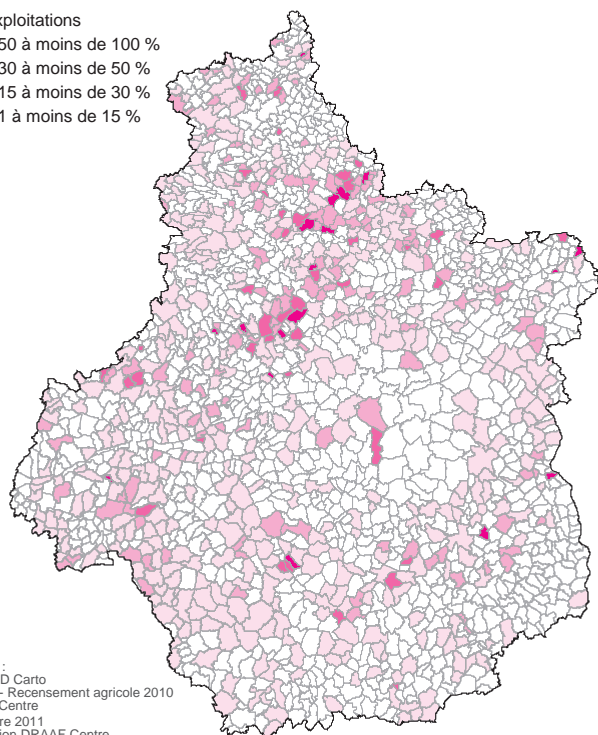


Sources :
 © IGN-BD Carto
 Agreste - Recensement agricole 2010
 DRAAF Centre
 Décembre 2011
 Conception DRAAF Centre

Pourcentage d'exploitations ayant mis en place au moins une haie entre 2008 et 2010 en région Centre

% d'exploitations

- de 50 à moins de 100 %
- de 30 à moins de 50 %
- de 15 à moins de 30 %
- de 1 à moins de 15 %



Sources :
 © IGN-BD Carto
 Agreste - Recensement agricole 2010
 DRAAF Centre
 Décembre 2011
 Conception DRAAF Centre

Peu de mise en place de haies dans les exploitations

Seulement 5 % des exploitations ont mis en place des haies lors des trois dernières années. Ces exploitations se trouvent majoritairement dans l'Indre-et-Loire et en Beauce. Ces nouvelles haies peuvent résulter d'initiatives personnelles mais sont aussi le fruit des mesures agro-environnementales (MAE) ou des contraintes liées à la mise en œuvre de la politique agricole commune (taux de 1 % de la SAU en surface équivalente topographique en 2010).

Les OTEX avec la plus grande part d'exploitations ayant mis en place au moins une haie entre 2008 et 2010 sont l'arboriculture (7,5 %), les légumes et fleurs et l'élevage hors sol (6 %). Viennent ensuite les grandes cultures et les bovins lait avec un taux de 5 %.

En France, les taux les plus élevés sont atteints dans les régions à bocage que sont le Nord-Pas-de-Calais, la Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne (entre 7 et 9 %).

Pas de monoculture en région Centre

La succession culturale (le fait d'avoir semé la même culture lors des trois dernières campagnes) représente, dans la région, 2 % de la SAU. La monoculture est très marginale en région Centre contrairement à d'autres régions comme l'Aquitaine et l'Alsace où le maïs

est l'une des principales céréales. Pour ces deux régions, le taux de monoculture atteint 20 % alors qu'il ne dépasse pas 6 % dans les autres régions françaises.

Le non labour concerne plutôt le sud de la région

Les terres labourables représentent 76 % de la SAU. Seules 60 % sont effectivement labourées, soit 46 % de la SAU. Le reste est travaillé de façon simplifiée (37 % des terres labourables) ou n'est pas du tout travaillé (3 % en semis direct).

Le travail de conservation ou labour semi-profond consiste à incorporer les résidus végétaux à la couche superficielle du sol pour limiter l'érosion et préserver l'humidité sans retourner la terre ou éventuellement avec un retournement réduit. Le semis direct est une technique novatrice, qui demande un équipement spécifique et un sol adapté, d'où sa faible utilisation par rapport aux deux autres modes.

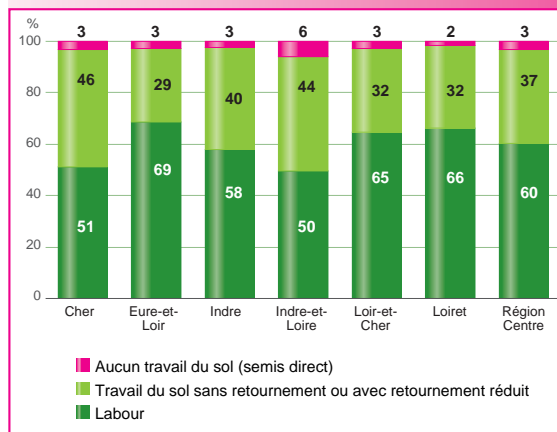
Le taux de travail simplifié est le plus faible dans les trois départements du nord de la région (taux inférieur à 40 %). En effet, les sols du nord de la

région sont plus profonds que ceux du sud, ils se prêtent donc davantage au labour.

Au sein des exploitations en céréales, oléagineux, protéagineux (COP), les moyennes et grandes structures utilisent le plus les techniques culturales simplifiées (labour semi-profond ou absence de travail) contrairement aux petites exploitations qui sont sans doute moins enclines à investir dans du matériel et à rechercher les gains de productivité que procurent ces techniques novatrices.

Le taux de travail simplifié des exploitations en « autres grandes cultures » (betteraves, pommes de terre...) est plus faible que celui des exploitations en COP en raison de la nature des productions et de leur situation géographique dans la moitié nord de la région sur des terres profondes.

Répartition des différents modes de travail du sol des terres labourables

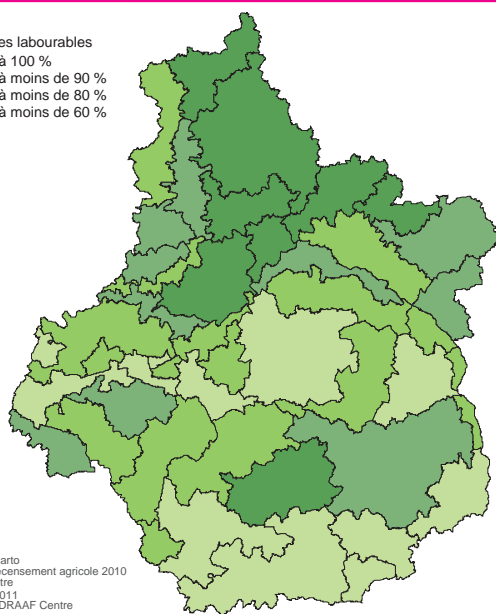


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Pourcentage de terres labourables en région Centre en 2010 par petite région agricole

% de terres labourables

- de 90 à 100 %
- de 80 à moins de 90 %
- de 60 à moins de 80 %
- de 30 à moins de 60 %



Sources :
© IGN-BD Cartho
Agreste - Recensement agricole 2010
DRAAF Centre
Décembre 2011
Conception DRAAF Centre

La représentation du taux de travail simplifié par petite région agricole confirme que le labour semi-profond et le semis direct sont surtout pratiqués dans les trois départements du sud de la région à l'exception du sud de l'Indre. En effet, dans la Brenne et le Boischaud du sud, la part des moyennes et grandes exploitations en céréales (moins des deux tiers) est faible comparée aux autres petites régions agricoles.

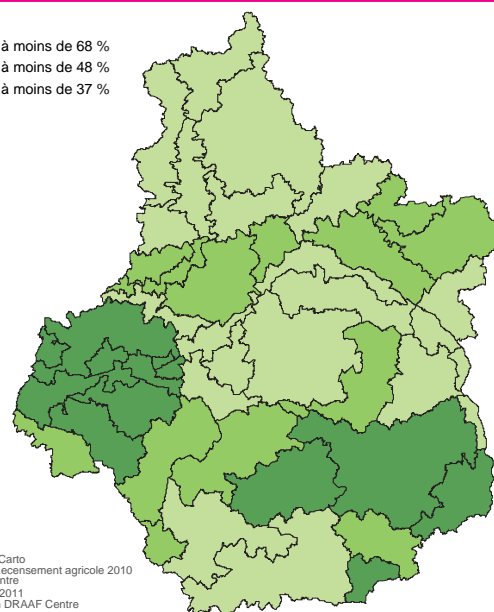
Le labour permet de rompre les cycles des maladies et réduit le recours aux produits phytosanitaires. Parallèlement, les techniques simplifiées sont favorables au maintien de la qualité du sol.

La technique de travail dépend des types de sol mais aussi des variétés cultivées et de la précocité des semis.

Taux de travail simplifié des terres labourables en région Centre en 2010 par petite région agricole

Taux

- de 48 à moins de 68 %
- de 37 à moins de 48 %
- de 20 à moins de 37 %



Sources :
© IGN-BD Cartho
Agreste - Recensement agricole 2010
DRAAF Centre
Décembre 2011
Conception DRAAF Centre